

50ans
1969-2019

KLIMFAX.com
Climatisation - Chauffage - Géothermie

Règlements du concours 1 semaine d'aventure en famille, en vr

En collaboration avec

VR
ST CYR
.com



Résumé du concours

Une semaine d'aventure en famille en VR.

- Chaque client qui aura signé un contrat d'achat d'un système de climatisation/chauffage chez Klimfax durant la période du concours, soit du 15 juin 2019 au 9 août 2019 à 23 h 59, obtiendra son coupon de participation pour le tirage de la location d'un (1) VR pendant une (1) semaine en plus de 1 000 \$ d'argent de poche pour quatre (4) personnes.
- L'entreprise participante : Klimfax 810, rue Jean-neveu, Longueuil (Québec), J4G 1G5.
- Date de lancement : 15 juin 2019.
- Date limite de participation : 9 août 2019 à 23 h 59.
- Date du tirage : 12 août à 15 h chez Klimfax, 810 rue Jean-Neveu, Longueuil (Québec) J4G 1G5.
- Sélection du gagnant par tirage au sort.
- Le gagnant doit répondre correctement à la question d'habileté mathématique pour l'attribution du prix.
- Annonce du gagnant par téléphone, sur la page Facebook de Klimfax et sur la page du concours au www.klimfax.com/concours.
- Valeur du prix : La location d'un (1) VR pendant une (1) semaine en basse saison, soit entre le 1^{er} septembre 2019 et le 14 décembre 2019 ou entre le 14 janvier 2020 et le 14 juin 2020, d'une valeur de 2 200 \$ taxes incluses plus 1 000 \$ d'argent de poche. En haute saison, la valeur du prix s'élève à 2 690 \$ taxes incluses plus 1 000 \$ d'argent de poche. Par contre, si le gagnant désire louer le VR pendant ladite haute saison, soit entre le 15 juin et le 31 août 2020, celui-ci doit payer la différence (440 \$). Un dépôt de sécurité de 500 \$ sera retenu sur la carte de crédit du gagnant.
- La liste complète des règlements est disponible sur le site web du concours au www.klimfax.com/concours
- Modèle de VR disponible pour la location : Georgetown 31 et Vista 31
- Assurance incluse
- Le gagnant aura un (1) an pour effectuer la location du VR pour une (1) semaine, soit du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.
- Des frais supplémentaires devront être assurés par le gagnant pour toute personne qui s'ajoutera.

Règlements du concours

Le concours « Une semaine d'aventure en famille en VR » est organisé par Klimfax. Le public peut se procurer un exemplaire des règlements du concours sur le site Web dédié exclusivement à celui-ci au www.klimfax.com/concours.

1. Conditions de participation au concours

- a. Chaque CLIENT, ayant signé un contrat d'achat d'un système de climatisation/chauffage chez Klimfax durant la période du concours, soit du 15 juin 2019 au 9 août 2019 à 23 h 59, obtiendra une (1) participation pour le tirage de la location d'un (1) VR pendant une (1) semaine en basse saison, soit entre le 1^{er} septembre 2019 et le 14 décembre 2019 ou entre le 14 janvier 2020 et le 14 juin 2020 pour quatre (4) personnes en plus de 1 000 \$ d'argent de poche.
- b. Le CLIENT tiré au sort devra répondre correctement à la question d'habileté mathématique pour être déclaré gagnant.
- c. ADMISSIBILITÉ : le concours est ouvert à tous les résidents du Québec ayant signé un contrat d'achat d'un système de climatisation/chauffage chez Klimfax durant la période du concours, soit du 15 juin 2019 au 9 août 2019 à 23 h 59. Ci-après nommé CLIENT.

2. Description du déroulement du concours

- a. Chaque CLIENT ayant signé un contrat d'achat d'un système de climatisation/chauffage chez Klimfax durant la période du concours, soit du 15 juin 2019 au 9 août 2019 à 23 h 59, obtiendra une 1) participation.
- b. Chaque CLIENT qui fera l'achat d'un système de climatisation/chauffage supplémentaire chez Klimfax durant la période du concours, soit du 15 juin 2019 au 9 août 2019 à 23 h 59 obtiendra une (1) autre participation.
- c. Chaque représentant de Klimfax sera responsable de l'inscription de chaque CLIENT ayant signé un contrat d'achat entre le 15 juin 2019 et le 9 août 2019 à 23 h 59. Les représentants de KLIMFAX doivent inscrire les coordonnées du CLIENT dans le formulaire de participation en ligne à la page www.klimfax.com/concours. Le CLIENT obtiendra une confirmation par courriel de l'inscription au concours.
- d. Klimfax procédera au tirage au sort du gagnant de la location d'un (1) VR pour quatre (4) personnes en plus de 1 000 \$ d'argent de poche le 12 août 2019 à 15 h chez Klimfax, 810 rue Jean-Neveu, Longueuil (Québec), J4G 1G5.

3. L'endroit où le public doit s'inscrire pour participer au concours

- a. Pour prendre part au concours Une semaine d'aventure en famille en VR, les participants doivent se rendre chez Klimfax, 810 rue Jean-Neveu, Longueuil (Québec) J4G 1G5.

4. Date et heure limite de participation au concours

- a. Date limite de participation : 9 août 2019 à 23 h 59.

5. Description de la méthode d'attribution des prix

- a. Le 12 août 2019 à 15 h, Klimfax procédera au tirage au sort du gagnant de la location d'un (1) VR en famille pour une (1) semaine en plus de 1 000 \$ d'argent de poche, soit le premier formulaire de participation tiré.
- b. Le gagnant sera contacté par téléphone et annoncé sur la page Facebook de Klimfax et du concours au www.klimfax.com/concours. Il pourra venir prendre possession de son prix chez Klimfax, 810 rue Jean-neveu, Longueuil (Québec), J4G 1G5, moyennant la vérification de son identité et l'obtention de la bonne réponse à la question mathématique.

6. La description détaillée du prix

- a. Klimfax s'engage à offrir un (1) prix pour la période du concours totalisant une valeur de 2 200 \$ taxes incluses comprenant la location d'un (1) VR pour une (1) semaine en basse saison en plus de 1 000 \$ d'argent de poche pour quatre (4) personnes.
- b. Le prix n'est pas transférable à quiconque. Le gagnant pourra choisir entre la location d'un (1) VR pour une (1) semaine en plus de 1 000 \$ d'argent de poche pour quatre (4) personnes ou des produits Klimfax totalisant la même valeur.
- c. Le prix comprend la location d'un (1) VR pendant une (1) semaine en basse saison, soit entre le 1^{er} septembre 2019 et le 14 décembre 2019 ou entre le 14 janvier 2020 et le 14 juin 2020 en plus de 1 000 \$ d'argent de poche pour quatre (4) personnes. Entre le 15 juin et le 31 août 2020, soit en haute saison, le gagnant devra assurer les frais supplémentaires de 440 \$ requis.
- d. Si le gagnant choisit de substituer la location du VR par des produits offerts par Klimfax, il devra s'en prévaloir avant le 31 août 2020.

7. Le lieu, la date et l'heure précise de la désignation du gagnant du prix

- a. Klimfax désignera le gagnant du prix le 12 août 2019 à 15 h à ses bureaux situés au 810 rue Jean-Neveu, Longueuil (Québec), J4G 1G5.

Mentions

1. Mention du média utilisé pour aviser le gagnant du prix

- a. Klimfax téléphonera au gagnant durant la semaine du 12 août 2019 afin de l'informer du prix qu'il a gagné.
- b. Klimfax inscrira le nom du gagnant du concours directement sur sa page Facebook et sur la page web du concours au www.klimfax.com/concours à partir 13 août 2019, et ce, jusqu'au 30 août 2019.
- c. Le CLIENT devra s'assurer d'inscrire des coordonnées valides lors de son inscription au concours sur le coupon de participation.

2. L'endroit, la date et l'heure limite où le prix doit être réclamé

- a. Le gagnant pourra récupérer son prix chez Klimfax, 810 rue Jean-Neveu, Longueuil (Québec), J4G 1G5.
- b. Le gagnant devra fournir une preuve de son identité pour réclamer son prix.
- c. Si toutefois le gagnant ne réclamait pas son prix avant le 19 août 2019 Klimfax se verrait dans l'obligation de faire un autre tirage parmi tous les coupons de participation reçus

3. Mention que le gagnant sera sélectionné par un jury, si c'est le cas

- a. Aucune sélection ne sera effectuée par un jury dans le cadre de ce concours.

4. Mention que, dans tous les cas, doivent être, au moins, exclues les personnes spécifiées

- a. Les propriétaires, les employés, les associés, les représentants, les agents, les consultants liés à Klimfax ou les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer à ce concours.

5. Mention

- a. Un différend, quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire, peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend, quant à l'attribution d'un prix, peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

6. Nature de l'épreuve à laquelle doit se soumettre un gagnant pour obtenir son prix

- a. Chaque CLIENT, ayant fait l'achat d'un système de climatisation/chauffage chez Klimfax durant la période du concours, soit du 15 juin 2019 au 9 août 2019 à 23 h 59 et qui aura reçu une confirmation par courriel de sa participation aura la chance de gagner la location d'un (1) VR pendant une (1) semaine en basse saison, soit entre le 1^{er} septembre 2019 et le 14 décembre 2019 ou entre le 14 janvier 2020 et le 14 juin 2020 d'une valeur de 2 200 \$ taxes incluses en plus de 1 000 \$ d'argent de poche pour quatre (4) personnes. Le gagnant pourra se prévaloir de son prix entre le 15 juin et le 31 août 2020, soit en haute saison, en déboursant lui-même un montant supplémentaire de 440 \$.
- b. La réponse à une épreuve mathématique à quatre opérations sera exigée pour la remise du prix : $(30 \times 20) - 5 + 4$
- c. Le concours est ouvert à tous les résidents du Québec ayant l'âge de la majorité (dix-huit [18] ans et plus*), et ayant fait l'achat d'un système de climatisation/chauffage chez Klimfax durant la période du concours, soit du 15 juin 2019 au 9 août 2019 à 23 h 59.

*L'âge minimum pour conduire un VR est toutefois de 25 ans.

7. Affichage des règlements du concours

- a. Les règlements du concours sont disponibles au klimfax.com/concours.

8. Mentions légales

- a. Toutes les inscriptions sont assurées par Klimfax. Le commanditaire, Klimfax, s'engage à prendre l'entière responsabilité par rapport à l'inscription du participant à la page www.klimfax.com/concours, laquelle sera effectuée par un représentant de Klimfax, aux données saisies affichant une information erronée ou inexacte, aux transmissions perdues, en retard ou tronquées, aux omissions, interruptions, effacements ou à la combinaison des facteurs susmentionnés. Les données et les éléments d'une inscription qui ont été falsifiés ou modifiés sont déclarés nuls. Le participant est tenu d'aviser Klimfax pour toute erreur relevée dans le formulaire au moment de la réception de la confirmation par courriel.
- b. Si pour quelques motifs que ce soit et à sa seule discrétion, il est impossible de mener le concours comme prévu initialement ou si l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la conduite appropriée

du concours est corrompue ou gravement touchée, notamment en raison d'altérations, d'interventions non autorisées, de fraudes ou de défaillances techniques informatiques ou de toute autre cause, Klimfax, le commanditaire, se réserve le droit, sans préavis (le cas échéant, l'autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux [la « RACJ »] s'applique au Québec)) d'annuler, de modifier, de prolonger ou d'interrompre le concours ou d'y mettre fin, en tout ou en partie, sans limites, et ce, en annulant tout mode de participation ou en sélectionnant un gagnant à partir des bulletins déjà reçus.

- c. Klimfax se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier quiconque viole le processus d'inscription ou le déroulement du concours, ou contrevient au règlement de manière à perturber le concours. Toute tentative visant à endommager délibérément le concours ou à nuire à la tenue légitime du concours constitue une infraction aux codes civil et criminel. Dans une telle éventualité, Klimfax se réserve le droit de solliciter un recours en justice jusqu'aux limites permises par la loi. Le commanditaire ne peut être tenu responsable de toute erreur ou négligence éventuelle concernant le concours.
- d. En participant à ce concours, le gagnant autorise Klimfax ainsi que ses représentants, à utiliser, dans toute publicité connexe, son nom, sa photographie, son image, sa voix, toute déclaration qu'il pourrait faire au sujet du prix, son lieu de résidence (ville et province seulement), à des fins de publicité diffusée à l'échelle mondiale, à perpétuité et dans tous les types de médias, y compris Internet, sans aucune rémunération.
- e. Il n'y aura aucune communication ou correspondance avec les participants, à l'exception des gagnants ou d'une erreur relevée par le participant dans le formulaire d'inscription.
- f. En participant à ce concours, les gagnants autorisent Klimfax et ses représentants à communiquer directement avec eux en utilisant les coordonnées fournies lors de l'inscription en ligne effectuée par le représentant Klimfax.
- g. Les résidents du Québec peuvent soumettre tout litige relatif à la conduite ou à l'organisation d'un concours publicitaire à la RACJ pour obtenir une décision. Tout litige, quant à l'attribution d'un prix, peut être soumis à la RACJ, qui n'aidera les deux parties qu'à en arriver à un règlement.
- h. En cas de divergence entre les détails du concours contenus dans le présent règlement officiel et les détails du concours contenus dans toute forme de documentation promotionnelle (matériel relatif au concours), les détails du concours énoncés dans le présent règlement auront préséance.

Consentement des participants

- a. En participant au concours, chaque candidat permet au commanditaire (Klimfax), à ses agents, agences de promotion et représentants de recueillir les renseignements fournis à l'inscription pour administrer le concours.
- b. La participation à ce concours comporte l'acceptation du présent règlement, dont Klimfax se charge de l'application. Toutes ces décisions sont définitives.

Détails au sujet de la location du vr chez VR St-Cyr

Inclusions et règlements

Les frais mentionnés ci-dessous devront être assurés par le gagnant.

Retour/Départ

Retour des véhicules du lundi au vendredi entre 8 h et 10 h. Les retards seront facturés au gagnant et s'élèvent à 75,00 \$ l'heure. Le départ des véhicules s'effectuera entre 14 h et 16 h du lundi au vendredi selon l'heure attirée au contrat. Aucun départ ou retour ne sera accepté les fins de semaine et les jours fériés.

Assurances

Assurance complète Canada/États-Unis comprise dans les tarifs. Au moment du départ, le client doit laisser un dépôt de sécurité prélevé sur sa propre carte de crédit (Visa ou Mastercard) d'un montant de 2 500 \$ (5 000 \$ dans le cas d'un classe A diesel), qui sera remboursé si le véhicule est remis dans sa condition d'origine.

Modalités de paiement

Un dépôt de 500 \$ sera retenu sur la carte de crédit du gagnant lors de la réservation et remboursé en totalité dès son retour. La totalité du contrat, payable la journée du départ ou avant celui-ci, sera payée par Klimfax. Les options de paiement sont les suivantes : comptant, débit, Visa ou Mastercard. Tous les paiements doivent être en devise canadienne.

Frais d'annulation

Aucuns frais avant 30 jours. Des frais de 500 \$ seront appliqués et assurés par le gagnant si l'annulation s'effectue dans les 30 jours précédant le départ de la location. Le paiement total est exigé au gagnant si l'annulation est effectuée le jour du départ.

Frais obligatoires

Des frais de 1,50 \$ pour la validation du permis de conduire seront facturés au gagnant ainsi que des frais de 20,95 \$ pour le papier de toilette biodégradable et liquide bleu pour la toilette.

Accessoires

Literie et équipement de cuisine pour 4 personnes inclus dans la location. 25,00 \$ par personne additionnelle seront exigés au gagnant.

Substitution

VR St-Cyr se réserve le droit de substitution pour tout véhicule similaire de classe égale ou supérieure.

Retour anticipé

Aucun remboursement pour les retours avant la date prévue.

Territoires autorisés

Chemins publics au Canada et aux États-Unis seulement. L'assurance est non valide en dehors de ces zones. Aucun hors route n'est toléré.

Conducteur

L'âge minimum est de 25 ans. Le locataire doit détenir un permis de conduire national valide et une preuve de résidence.

Remorquage

Aucun remorquage de véhicule, remorque, ou autres n'est permis, sauf s'il y a entente entre VR St-Cyr et le locataire. Dans ce cas, le locataire doit se renseigner des lois en vigueur dans la province ou le pays de sa destination. Il est de la responsabilité du client de respecter ces lois. VR St-Cyr se dégage de toute responsabilité concernant le remorquage.

Animaux

Il est interdit d'amener des animaux. Toute personne prise en faute recevra une amende de 500 \$ qui n'est pas couverte par Klimfax.

Fumeurs

Il est strictement interdit de fumer dans nos véhicules. Toute personne prise en faute recevra une amende de 1 000 \$ qui n'est pas couverte par Klimfax.

Plein propane / Plein d'essence

Le véhicule de location est livré avec un plein d'essence et un plein de propane. Il est entendu que le locataire doit remettre le véhicule ainsi. Si tel n'est pas le cas, le montant total du plein d'essence en plus d'un montant de 50 \$ seront facturés au gagnant. Les mêmes conditions s'appliquent pour le propane.

Propreté

Le véhicule de location se doit d'être propre au retour de vos vacances. Si ce n'est pas le cas, des frais de 250 \$ seront exigés et devront être assurés par le gagnant.

Nombre de passagers

Très important, le nombre de passagers ne doit pas dépasser le nombre de ceintures de sécurité lorsque le véhicule est en mouvement. Il est bien important d'être attaché en tout temps sur la route. Les tarifs de location, les règlements et conditions sont modifiables sans préavis.

Accessoires inclus dans votre location

Literie

- 4 oreillers
- 2 sets de drap
- 2 couvertures
- 4 serviettes de bain
- 4 serviettes à main
- 4 débarbouillettes
- 2 linges à vaisselle
- 2 lavettes à vaisselle
- 1 mitaine de four

Vaisselle

- 1 bouilloire
- 1 grille-pain
- 4 grandes assiettes
- 4 petites assiettes
- 4 bols à soupe
- 4 tasses
- 4 grands verres
- 4 petits verres
- 4 couteaux coupants
- 1 ouvre-boîte
- Ustensiles
- Tasse à mesurer
- 3 chaudrons
- 1 poêle
- 1 tire-bouchon
- 1 gros bol
- 1 passoire
- 3 spatules

Unités avec lits superposés

- 2 sets de drap simple
- 2 taies d'oreiller
- 2 couvertures